

## **CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET** **COMPTE RENDU du 11 janvier 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil : 15	En exercice : 15
Présents : 14	Votants : 14
Date de la convocation : 4 janvier 2021	Date d'affichage : 19 janvier 2021

**L'an DEUX MILLE VINGT UN, le onze janvier à dix neuf heures,** le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente de MONTBELLET, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

**Etaient présents :**  
MM Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET, Sylvie CARNEIRO DA SILVA, Nicolas LAURENT, Emmanuel AMBOISE, Jean-Louis GACHET, Thierry GARNIER, Olivier GUILLOT, Fabrice PONSOT, Lydia MARTINEZ

**Absente excusée:**  
- Fabienne STEPHAN

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Présentation des rapports annuels 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif pour le SIVOM et le prix et la qualité du Service Public de l'Eau pour le Syndicat mixte des Eaux du Haut Mâconnais
- Délibération ouvrant le quart des crédits d'investissement 2020
- Délibération portant adhésion de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois à l'EPTB
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

### **1 Lecture du compte rendu du 23 novembre 2020 : Approuvé à l'unanimité.**

### **2- Présentation des rapports annuels 2019 :Syndicat des Eaux et SIVOM**

Mr BORNUAT expose

- le Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais regroupe 18 communes. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ en vertu d'un contrat, qui prendra fin au 31 décembre 2022. Le service public d'eau potable dessert 10 663 habitants. Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance. Prix du service au m3 pour 120 m3 (composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence) : 3,1563 € TTC/m3.

- SIVOM : Assainissement collectif :

Les communes adhérentes au service sont : Bissy-la-Mâconnaise , Burgy, Cruzille, Lugny, Montbellet, St-Gengoux de Scissé.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 049 habitants au 31 décembre 2019.

11 janvier 2021

Le prix d'assainissement au m<sup>3</sup> TTC s'élève à 2.71 €  
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les rapports sont consultables en mairie aux heures d'ouverture

### **3/ Délibération ouvrant le quart des crédits d'investissements 2020**

- **autorise Madame le Maire à engager**, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

### **4/ Adhésion de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs ( EPTB )**

En date du 26 novembre 2020, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.

La Communauté de Communes ne dispose pas de l'ingénierie ni des moyens nécessaires pour gérer la compétence Gemapi.

L'adhésion de la Communauté de Communes est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses Communes membres. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

### **5/ Compte rendu des réunions intervenues**

**Commission bâtiments** : Mr GALLI informe qu'une visite du four à pain est fixée le dimanche 17 janvier à 11h00 pour faire le point sur les travaux effectués et sur ce qui pourra être entrepris pour 2021. La commission se réunira dans les semaines à venir pour étudier les travaux éventuels à l'école maternelle, ancien primaire, cantine et église.

**Voirie** : Mr BORNAT communique le résultat de l'entrevue avec le cabinet R2S concept qui a établi un état des lieux de l'ensemble de la voirie communale. L'état des routes a été recensé avec des couleurs. Globalement le réseau voirie a été bien entretenu au fil des années.

Un projet de mutualisation des dépenses de voirie par la Communauté de Communes Mâconnais est en cours d'étude. 80 % des communes membres ont répondu favorablement dont Montbellet  
Le projet devrait être opérationnel pour l'été 2021.

**Fleurissement** : Mr GALLI souhaite voir en commission ce qui peut être amélioré.

**Conseil d'école** : Mme MARTINEZ communique le compte rendu du dernier conseil d'école. Projet : le fil conducteur de cette année est de trouver un nom à l'école afin de pouvoir faire des propositions en fin d'année scolaire à la municipalité. A ce titre les enfants travaillent sur les auteurs, les peintres, les poètes, les artistes.

**PLUi** : Suite à la rencontre intervenue en décembre avec Mr VEAU, vice président en charge de l'urbanisme à la Communauté de Communes, les élus vont travailler en commission pour rendre leurs conclusions au 15 février.

Une nouvelle réunion est actée en 2021 pour une présentation du contenu du PLUi (PADD – orientations et les futurs zonages prévus sur la commune).

**C.C.A.S.** : le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser le repas traditionnel convivial à la salle polyvalente des montébellois(es) de + de 70 ans. Aussi, les membres du CCAS ont proposé à chaque personne concernée : un menu à emporter et à retirer auprès de l'Auberge de St-Oyen, ou bien, un colis confectionné par Gamm Vert à LUGNY.

Ainsi 64 menus ont été retirés à l'Auberge de St-Oyen et 68 colis ont été distribués.

11 janvier 2021

**RECENSEMENT 2020 :**

L'INSEE a communiqué, fin décembre 2020, les chiffres de la population totale de notre Commune, soit 841 habitants.

**Emplacements réservés :** Le service des Domaines ayant fixé le prix d'achat à 1,28 euros/m<sup>2</sup> d'une parcelle de terrain d'environ 4000 m<sup>2</sup>, située à proximité de la Chapelle des Arts à St-Oyen, et l'accord des propriétaires étant acté, le conseil valide la proposition d'achat du terrain.

Une parcelle d'environ 300 m<sup>2</sup>, située au Bas de Montbellet, sera acquise par la Commune au même prix. Un bornage sera effectué sur ces deux parcelles ; les frais seront pris en charge par la Commune.

L'assemblée municipale donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de l'ensemble des documents nécessaires à ces opérations.

**Règlement Général Européen sur la Protection des Données – RGPD :** Afin de se mettre en conformité et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles utilisées par les administrations ou les entreprises, la commune valide la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion, et tout acte relatif au projet.

Outre les missions obligatoires du Centre de Gestion de la Fonction Publique 71, ce dernier ouvre la possibilité aux collectivités de faire appel, en tant que de besoin, à des missions facultatives comme par exemple, le service paie, les emplois temporaires, la mise à disposition de fonctionnaires, l'action de prévention en milieu professionnel. Ces missions sont finalisées par une convention cadre qui en établit les modalités. Madame le Maire propose à l'assemblée de signer la convention – cadre, étant entendu que chaque mission facultative fera l'objet d'un ordre de service. Le Conseil valide la formule.

**Rémunérations du Personnel :** revoit les plafonds et la périodicité du versement du RIFSEEP.

**INDEMNITE ELUS :** à la demande de la Trésorerie de Tournus, modifie les termes de la délibération prise en date du 4 juillet 2020 concernant les indemnités du Maire et de Adjoints afin qu'elle puisse être valable pour la durée du mandat.

**Bail TDF :** le montant du loyer annuel ayant été revu à la hausse (de 1 967 € à 2 500 €), l'assemblée municipale valide l'avenant au bail de TDF (terrain située en Plaigne).

Date de la prochaine séance de conseil : lundi 22 février 2021

La séance est levée à 21h00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents